

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DELIBERATION n°2010-024

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 28

Date de convocation :
30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absente : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : SOLIDARITE - CONVENTION - Convention avec l'APASE pour les "Petits boulots d'été 2010 "

Mireille PERINEL rappelle à l'assemblée que, chaque année, la commune organise pendant les vacances scolaires d'été, des chantiers d'entretien ou d'embellissement dans la commune.

Ces chantiers ont pour but de permettre à des jeunes de la commune d'entrer en contact pour la première fois avec le monde du travail.

Le rapporteur précise que les services communaux ne peuvent assurer l'encadrement technique et social de jeunes qui n'ont jamais travaillé.

Dans ces conditions, la commune confie à l'APASE l'organisation et le déroulement des chantiers d'été appelés « Petits boulots d'été ». Celle-ci facturera à la commune son intervention selon les prix suivants :

- 334.88 € TTC par jeune et par semaine
- 802.77 € TTC par semaine pour les encadrants

Ces tarifs comprennent les salaires des jeunes et de l'encadrant, les frais d'établissement des fiches de paie, les déclarations aux différentes caisses d'assurance, l'URSAFF..., les déplacements et les visites médicales du travail.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les fournitures et matériels nécessaires à la réalisation des travaux.

.../...

Le montant inscrit lors du vote du budget en séance du 01 février (délibération 2010-02) étant de 20 000 euros, l'objectif de la commune est de proposer au maximum 36 postes.

En fonction de nombre de personnes qui candidatent, la commune pourrait proposer 32 postes.

Le recrutement s'opère selon des critères fixés par la commune.

Les crédits sont affectés à l'article 6218 du budget communal.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- SIGNE avec l'APASE la convention pour la prestation estimée au **maximum** à 19 280.61 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants y afférents.
- AUTORISE l'inscription au budget 2010 de la somme de 19 280.61 € TTC.
-

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 avril 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER